

*Date de dépôt : 5 janvier 2021*

## **Rapport**

**de la commission de la santé chargée d'étudier la proposition de résolution de M. Guy Mettan : Réponse aux épidémies : plus jamais ça !** (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

*Rapport de majorité de M. Didier Bonny (page 1)*

*Rapport de première minorité de M<sup>me</sup> Jocelyne Haller (page 16)*

*Rapport de seconde minorité de M. Guy Mettan (page 28)*

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### **Rapport de M. Didier Bonny**

Mesdames et

Messieurs les députés,

La commission de la santé s'est réunie les 25 septembre, 16 octobre, 20 novembre et 11 décembre 2020 pour étudier la proposition de résolution 915 sous la présidence de M. Pierre Nicollier.

Les procès-verbaux de ces séances ont été rédigés par M<sup>me</sup> Mariama Laura Diallo que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

### **Présentation de la proposition de résolution 915 par son auteur, M. Guy Mettan**

#### ***Préambule***

Afin de faciliter la lecture du rapport, un rappel des six invites de la résolution s'impose en préambule :

## *Le Grand Conseil demande à l'Assemblée fédérale de*

- mettre en place une gestion centralisée des stocks de matériel sanitaire nécessaire à la prévention et à la lutte contre des épidémies ;*
- mettre en place une coordination centralisée des politiques sanitaires fédérale et cantonales ;*
- respecter les droits humains en assurant un accès libre à l'information à tous les médias et en évitant toute discrimination entre les catégories de la population, et notamment vis-à-vis des personnes âgées ;*
- éviter toute mesure qui contribuerait à restreindre la vie privée des citoyens et à instaurer des mesures de surveillance numérique des citoyennes et citoyens au nom de la lutte contre l'épidémie ;*
- faire la transparence sur les liens d'intérêts des fonctionnaires, médecins, experts et responsables publics et privés chargés de la politique sanitaire et de la lutte contre les infections aux niveaux fédéral et cantonal ;*
- mener une enquête approfondie sur la gestion de la crise et ses conséquences sur la morbidité et la mortalité effectives par rapport aux autres causes de décès (grippe, maladies pulmonaires, etc.) et sur les coûts sanitaires, sociaux, économiques et financiers qu'elle a induits.*

### **Présentation de M. Mettan**

M. Mettan commence par préciser que la résolution a été déposée au mois d'avril dernier, en pleine crise du COVID-19. Il estime que, 6 mois après, elle reste d'actualité. La nécessité d'avoir des réponses continue à se poser avec la même acuité. On a maintenant plus de distance, mais pas beaucoup plus d'informations. C'est pourquoi il a déposé cette proposition de résolution, car il pense qu'on est en droit d'attendre ces informations des autorités bernoises.

Concernant les masques, il constate qu'il y a eu des informations contradictoires : on disait au début qu'il n'y en avait pas besoin, puis on a dit qu'il en fallait, tout ça parce qu'on n'en avait pas en suffisance ; c'est pourtant du matériel de première nécessité. La gestion des stocks de matériel sanitaire n'était pas bien prévue, il manquait notamment des respirateurs et des gels hydroalcooliques. Selon lui, toutes les leçons n'ont pas été tirées des expériences faites dans les autres pays. C'est la raison pour laquelle il demande, pour éviter qu'une telle situation ne se répète, que l'on mette en place une gestion centralisée des stocks et une coordination des outils sanitaires.

Il a également été choqué par la discrimination à l'égard des personnes âgées qui pose un problème quant au respect des droits humains. Même s'il faut prendre des mesures à l'égard des populations à risque, l'emprisonnement des personnes âgées, qui ne pouvaient pas voir leurs proches, lui pose un problème éthique.

D'après lui, il y a aussi eu un manque de transparence concernant les liens d'intérêts des personnes qui sont censées prendre des décisions, et ça pose un grave problème. Une enquête approfondie doit être menée sur la gestion de la crise. Il trouve que cette résolution vient à point parce que cette crise ne va pas se résorber du jour au lendemain, raison de plus pour essayer de mettre un peu de pression pour qu'on obtienne ces informations.

### *Questions des commissaires*

En ce qui concerne les liens d'intérêts, un commissaire demande si la résolution sous-entend que les médecins et experts auraient eu des paroles dans un certain sens car ils seraient télécommandés par les industries. M. Mettan répond que c'est une hypothèse. Pour lui, la base de la démocratie est de savoir quels sont les liens d'intérêts des personnes qui exercent des responsabilités ; on le fait pour les députés du Grand Conseil et il ne voit pas pourquoi ce ne serait pas le cas ailleurs.

Le même commissaire demande si la dernière invite sous-entend que le COVID-19 n'a pas fait plus de morts qu'une simple grippe. M. Mettan répond que, pour le moment, il n'en sait rien. Il faut attendre la fin de l'année et il faut des comparaisons année par année ou semestre par semestre. Il est important pour lui de savoir si on a sur-réagit ou pas, pour savoir comment adapter la riposte à l'avenir. C'est la première fois qu'on voit des mesures économiques et sociales aussi importantes avec des répercussions dont on commence seulement à voir l'ampleur. Si on veut à l'avenir proportionner la riposte économique au cas de pandémie, il faut pouvoir tirer des leçons maintenant pour éviter d'aller trop loin ou pas assez. Vis-à-vis de la population, il y a beaucoup de gens qui suspectent des manipulations et qui trouvent qu'on ne donne pas toutes les informations. Il faut que ces personnes reçoivent une réponse claire pour ne pas alimenter le « complotisme ».

Un commissaire aimerait avoir la position du résolutionnaire sur les éléments de la résolution qui lui semblent datés, puisqu'elle a été écrite fin avril, et ceux qui sont encore pertinents. M. Mettan répond que la résolution n'a rien perdu de sa pertinence et devient plus nécessaire que jamais avec le recul de 6 mois. Les problèmes posés correspondent à des faits reconnus et, à partir de là, il faut pouvoir en tirer des leçons. Il n'a rien vu de Berne qui

permette de répondre aux éléments de cette résolution. Le parlement fédéral s'est un peu inquiété de ça et, pour le moment, il vote des lois pour venir en aide économiquement aux victimes de la crise et il trouve cela bien. Il pense néanmoins qu'il est nécessaire que les cantons manifestent le souci d'avoir des réponses à ce type de problèmes.

Le même commissaire relève que de nombreux objets ont été déposés au parlement au sujet du COVID-19 et craint qu'on arrive avec une résolution cantonale bien tardive qui risque d'être classée rapidement. Il demande si ce ne serait pas préférable d'en faire un objet cantonal destiné au Conseil d'Etat. M. Mettan n'a rien vu au parlement qui corresponde à sa résolution. Il ne sait pas qui a posé ces questions et il n'a pas de réponses.

Un commissaire se demande, par rapport au temps que cela prend pour qu'une telle résolution arrive à Berne, si c'est le bon moyen d'obtenir les réponses et s'il ne faudrait pas passer par des conseillers nationaux. M. Mettan déclare que l'on touche aux limites du mandat de parlementaires, mais ce n'est pas une raison suffisante pour abdiquer. Il est prêt à entrer en matière avec la proposition de transformer cette résolution au niveau cantonal.

Le même commissaire demande comment on peut comparer le nombre de morts de la grippe saisonnière et du COVID-19 alors qu'on pourrait faire l'hypothèse que, si pendant deux mois chaque hiver on confinait tout le monde, il y aurait moins de personnes qui mourraient de la grippe. M. Mettan persiste à penser que comparer des épidémies entre elles est pertinent, puisqu'il s'agit du même profil de maladies et que les épidémies de type viral nécessitent un type de réponses donné. Il ajoute qu'il n'a pas inventé ce type de comparaison. On peut toujours discuter du détail, mais il rappelle qu'on est les élus du peuple, que ce dernier se pose des questions auxquelles il faut donner des réponses.

Concernant la quatrième invite, un commissaire pense que, s'il y a une menace mortelle, il est adéquat de prendre des mesures, même si cela porte atteinte à la vie privée ou aux déplacements dans l'espace public. La loi sur l'épidémie donne une marge de manœuvre au Conseil fédéral dans ce sens-là. Il demande au résolutionnaire s'il n'a pas l'impression de se mettre hors la loi avec une telle demande. M. Mettan précise qu'il parle de la vie privée. Dans l'espace public, il n'a pas de problème à ce que des normes soient imposées ni d'ailleurs la quarantaine. Ce qui lui pose problème, ce sont les mesures de surveillance numérique qui ne semblent pas fiables. Beaucoup d'articles et de scientifiques montrent que la sûreté des données n'est pas garantie. Il est très inquiet que, sous couvert de lutte contre l'épidémie, on en arrive à une société de surveillance.

Le même commissaire demande s'il y a eu ces derniers mois des mesures de surveillance numériques des citoyens. M. Mettan répond que l'application pour le COVID-19 n'a pas donné toutes les garanties de protection des données. Il y a un doute en ce qui concerne la surveillance numérique. Il ne faudrait pas que, sous des prétextes médicaux, on entre dans une société de surveillance.

Ce commissaire poursuit sa réflexion en demandant à M. Mettan s'il pense que, dans les derniers mois, il y a eu de la surveillance numérique des citoyens. M. Mettan répond par la négative. Il y a des tendances dans ce sens-là dans certains pays. Il y a des gens qui seraient prêts à sacrifier leur liberté au nom de la sécurité sanitaire. Il posait cette question à titre préventif. Pour le moment, il n'a rien de particulier à reprocher à ce qui se fait en Suisse.

Ce même commissaire demande la position du département sur cette résolution. M. Poggia rappelle que cette proposition de résolution a été déposée au mois d'avril et que c'était une période d'émotion. Il faut utiliser les résolutions aux Chambres fédérales avec parcimonie, car on sait qu'elles partent perdantes. Si on reprend les invites, il relève que personne ne veut un Etat policier ou ne veut être surveillé en permanence. En ce qui concerne la 1<sup>re</sup> invite, il rappelle que les cantons avaient refusé à l'époque d'avoir des directives contraignantes dans la constitution de stocks et, en principe, chaque citoyen avait l'obligation individuelle d'avoir une boîte de masques chez lui. Heureusement que le canton de Genève a pu se débrouiller autrement. On peut faire toutes les résolutions qu'on veut, la catastrophe qui arrive n'est jamais celle pour laquelle on s'est préparé. Il y aura toujours des adaptations à faire en fonction de la situation du moment. Il y a parfois des demandes d'un Etat centralisé, mais on est un Etat fédéraliste et sa faiblesse est le revers de la médaille de sa force. La coordination n'a pas toujours été bonne, mais elle est meilleure aujourd'hui. On a des spécialistes cantonaux dans la task force fédérale, il y a des réunions hebdomadaires des responsables sanitaires des cantons latins et les médecins cantonaux travaillent ensemble au niveau national. Il invite la commission à laisser la Confédération faire son autocritique. Cette résolution part d'un bon sentiment, mais le Conseil d'Etat n'est pas favorable à ce que Genève joue au redresseur de torts à un moment où tout le monde essaie de faire de son mieux.

M. Mettan pense que si l'on envoie cette résolution maintenant, on sera parfaitement dans les temps, car cette crise va se poursuivre. Il estime qu'il faut saisir cette opportunité pour l'envoyer à Berne.

**Audition de M. François Canonica, président, et M. Bertrand Levrat, directeur général – HUG, accompagnés de M. Ricardo Avvenenti, directeur de la Centrale d'achats et d'ingénierie biomédicale VD-GE**

*N.B. L'audition a eu lieu dans le cadre du traitement de cette résolution, mais également du PL 12761 modifiant la loi sur la santé (LS) (K 1 03) (Cadre légal concernant les masques faciaux) et de la M 2656 pour faire face à une nouvelle poussée épidémique en associant tous les acteurs sanitaires du canton. Les objets ayant été traités simultanément et non pas l'un après l'autre, le rapporteur a tenté de ne retenir de cette audition que les propos en lien direct avec la résolution.*

M. Canonica commence par rappeler qu'il y a eu un problème de stock et que ces textes trouvent un point d'ancrage dans la réalité. Il a suivi lors de la 1<sup>re</sup> vague cette course au matériel dont M. Avvenenti est un témoin privilégié.

M. Levrat trouve que les projets proposés sont issus de bonnes volontés et d'envies à l'issue de la 1<sup>re</sup> vague. Mais on a trouvé des solutions pour toutes ces propositions, ce qui fait que ces projets apparaissent incongrus aujourd'hui. Le cadre légal actuel a permis d'y répondre. A travers la centrale d'achats Vaud-Genève et les stratégies mises en place sur les gants, masques et blouses, on a réussi à acheter des stocks suffisamment importants qui permettent de tenir jusqu'à 3 mois de crise ou jusqu'à 6 mois de temps ordinaire pour les gants et les solutions hydroalcooliques. Ce qui fait que, pour la 2<sup>e</sup> vague, on ne s'est pas retrouvé démuné par rapport à la question du matériel sanitaire.

Il y a une question d'achat et de stockage, mais aussi de roulement du stock. Il y a un risque à créer des stocks trop grands, car ils doivent être roulants pour ne pas être obsolètes. L'armée avait fait des stocks dans une cave et, lors de la 1<sup>re</sup> vague, on a constaté que des masques étaient remplis de champignons et donc obsolètes. Il faut assurer le roulement des stocks et, là, seuls les hôpitaux sont à même de le faire pour les masques, les blouses et les gants. On a trouvé des facultés d'adaptation pour répondre, mais la catastrophe prochaine aura peut-être besoin de matériel différent et il est difficile d'anticiper le matériel adéquat.

M. Avvenenti indique que la situation entre les mois de mars et d'avril et la vague actuelle est différente. Les HUG ont décidé avec le CHUV d'avoir une plateforme logistique commune qui s'appelle Plexus. Tout le matériel est aujourd'hui stocké sur cette plateforme, située à Bussigny. Aujourd'hui, les HUG ne disposent plus de magasin central propre. Lors de la 1<sup>re</sup> vague, on venait d'ouvrir Plexus pour les HUG. On avait un stock de réserve et une gestion des stocks basée sur ce dont on avait besoin à court terme, donc peu

de marchandises en stock. Tout d'un coup, on s'est trouvé face à une pénurie mondiale sur les articles clés de protection avec les fournisseurs habituels qui n'étaient plus du tout en mesure de livrer la marchandise. On a dû se transformer en importateurs directs de matériel principalement en provenance de la Chine. Il a fallu affréter des avions avec des pratiques commerciales inhabituelles, à savoir que les Chinois demandaient presque 50% d'acompte à la commande. Cette pratique leur a fait prendre des risques importants. Des contrôles de qualité ont été mis en place avant le chargement des avions. La société générale de surveillance a été mandatée dans ce but avant de procéder à la 2<sup>e</sup> moitié du paiement.

Ils se sont retrouvés dans des situations très difficiles avec 2 à 3 jours d'avance de matériel. Le positif de cela, c'est que, malgré les risques importants pris au niveau financier, aucun fournisseur ne leur a fait défaut et la qualité de la marchandise correspondait à la norme CE. A aucun moment, le personnel ou les patients n'ont manqué de matériel médical. Lors de cette 2<sup>e</sup> vague, la situation est différente. Aujourd'hui, la plateforme Plexus est rodée et elle tourne. On a profité de l'accalmie pour constituer des réserves plus importantes pour tenir entre 6 et 8 mois pour les articles stratégiques pour soigner les patients et protéger le personnel. Pour ce faire, ils ont pu louer des dépôts à côté de Plexus qui permettent d'avoir de la place. Le marché s'est organisé et est capable aujourd'hui de répondre à la demande.

M. Avvenenti insiste sur le fait que le roulement des masques est primordial pour renouveler la marchandise. En ce qui concerne la consommation pour les masques chirurgicaux, on en consomme actuellement 300 000 chaque semaine contre 190 000 hors COVID-19. Sur le prix de vente des masques, la question est de savoir si le canton peut en réguler les prix, mais on se retrouve dans un marché libre. Aujourd'hui, il n'y a pas de loi qui peut imposer un prix de vente à un importateur. En revanche, on peut faire bénéficier la population des prix de gros et des quantités achetées pour le CHUV et les HUG, car pour les deux hôpitaux ce sont plusieurs dizaines de millions de masques achetés à des prix avantageux.

### *Questions des commissaires*

A la question d'un commissaire qui demande si les personnes auditionnées peuvent imaginer qu'il y a des acteurs privés moins scrupuleux et qu'on trouve en vente aujourd'hui des masques qui seraient défectueux, M. Levrat répond que la question se pose entre les masques en tissu et chirurgicaux. Un masque en tissu protège des projections et c'est un début de solution. En revanche, un masque chirurgical protège à 95% des inhalations. C'est de la réduction de risque et il n'y a pas de masque qui serait totalement

défectueux. Les HUG n'ont pas connaissance ou n'ont pas établi des systèmes de contrôle qualité, car c'est en dehors de leur périmètre.

M. Avvenenti précise qu'il y a des masques chirurgicaux de type 1, 2 et 2R et qu'à l'hôpital ils n'utilisent que des masques de type 2R qui permettent une filtration minimale de 95%. Il y a des masques de type 1 qui ne filtrent pas à 95%, ils ne sont pas pour autant défectueux mais c'est une qualité de masque différente.

Un commissaire demande ce qui est prévu pour garantir en tout temps du gel hydroalcoolique.

M. Levrat répond que le problème qu'ils ont eu avec les gels hydroalcooliques provenait de la régie des alcools. En revanche, deux entreprises à Genève ont produit et donné aux HUG des milliers de litres de gel hydroalcoolique gratuitement. L'enjeu était sur les flacons, plus que sur celui du gel, mais ça a été réglé. A partir de l'été, il n'y a plus eu aucun problème dans le cadre de l'approvisionnement des hôpitaux en Suisse.

Une commissaire demande si la mise en place d'une gestion centralisée des stocks, comme le souhaite la première invite de la résolution, est réaliste et où en est la coordination centralisée des politiques sanitaires.

M. Levrat indique que l'ordonnance III sur le COVID-19 donne compétence dans le cadre actuel à l'armée pour mettre en place des stocks qui pourraient venir en soutien dans des régions du pays. Le fait d'avoir une gestion centralisée du matériel sanitaire s'est révélé être une mauvaise idée, car le roulement est nécessaire. Ça pourrait être géré par une autorité fédérale, mais ce n'est pas aujourd'hui l'organisation sanitaire du pays qui veut qu'on soit décentralisé. Dans ce cadre-là, il souligne tout ce qui a été fait ces dernières années dans le cadre des achats Vaud-Genève pour baisser les prix en mutualisant les ressources. Aujourd'hui, cette centrale d'achats est un exemple d'une logique régionale qui permet l'achat et la gestion décentralisée des stocks à travers Plexus.

Concernant l'avant-dernière invite de la résolution, il indique que certains de leurs médecins font l'objet de menaces par des complotistes. Il rappelle que les personnes qui travaillent aux HUG ne travaillent pas parce qu'elles ont des intérêts dans une industrie, mais parce qu'elles font leur métier au plus proche de leur conscience et de leurs moyens. Dans le climat actuel, certains collaborateurs sont sérieusement menacés par des complotistes qui cherchent à les faire taire. Quant à dire que l'Assemblée fédérale doit mener une enquête approfondie sur la gestion de la crise, il fait confiance aux contrôleurs de tout bord pour avoir tout loisir de faire une enquête sur la façon dont on aurait pu gérer différemment. Au niveau des HUG et du réseau



sanitaire cantonal plus large, il estime que la manière dont on gère la crise aujourd'hui est remarquable quand on pense à l'ampleur de cette vague épidémique qui frappe le canton. On aurait certes pu faire mieux, mais il lui semble que la résolution concerne avant tout des questions politiques et ne demande dès lors pas l'expertise des HUG.

M. Mettan, en tant qu'auteur de la résolution, précise que son intention avec ce texte est simplement de faire un bilan sur la cacophonie des débuts. Il pense qu'il faut reconnaître les erreurs qui ont pu être faites. La résolution pose des problèmes généraux et elle ne cible pas les HUG. Il demande à M. Levrat s'il ne pense pas qu'il faut se poser des questions sur la gestion de la crise.

M. Levrat explique que, dans la mesure où la résolution pose des questions générales d'ordre politique, il pense que son devoir de réserve s'impose. C'est le rôle des députés de poser des questions. En tant que directeur des HUG et expert, il n'est pas en mesure de se prononcer sur une enquête. Il est toujours bien de poser des questions et il y a toujours des améliorations à faire. Il explique que tous les journalistes européens se demandent pourquoi Genève a autant de prévalence de virus et comment elle gère des mesures différentes par canton. Il est difficile de comprendre la manière dont la Suisse avec son fédéralisme gère la pandémie. Son propos n'était pas de dire que c'est juste ou mal, mais que ce n'est pas le rôle des HUG de se prononcer sur les invites de cette résolution.

## **Discussion et votes**

Un commissaire PLR propose de refuser cette proposition de résolution dans la mesure où elle aborde le problème sous une forme prédéterminée en faisant l'impasse sur une analyse fine de l'impréparation. L'ensemble des invites demande de répondre à des problèmes comme s'ils avaient été bien identifiés ; or c'est un raccourci qui n'est pas acceptable. Les deux dernières invites méritent néanmoins une attention. Ce sont des demandes de clarifier certaines choses, notamment en ce qui concerne la transparence sur les liens d'intérêts, et de mener une enquête approfondie sur la gestion de la crise. En effet, essayer d'analyser comment cette crise a été gérée, a un certain sens. Il pourrait faire l'hypothèse que les Chambres fédérales et le Conseil fédéral se sont déjà posé ces questions et on aura certainement déjà des ébauches de réponses.

Le président informe, à ce titre, la commission que le Conseil fédéral a présenté son premier point d'analyse de la première vague.

Un commissaire PDC pense que ça vaut la peine d'envoyer cette résolution à Berne et de voir ce que les conseillers nationaux et aux Etats en disent.

M. Mettan continue de penser qu'il faut soutenir le renvoi de cette résolution à Berne. Il rappelle qu'elle ne vise pas à régler des comptes à un élu à Berne, les invites étant génériques. Il admet qu'elles sont datées, notamment la première invite qu'il propose de supprimer. La première invite pourrait être remplacée par une demande de faire un bilan général de la crise afin d'introduire de manière explicite cette remarque. Il propose l'amendement suivant à la première invite : « **faire un bilan général de la gestion de la crise sur le territoire suisse** ». Il ne lui semble pas inutile de faire entendre la voix de Genève à Berne.

Un commissaire socialiste s'exprime en son nom en saluant tout d'abord le travail de M. Mettan au cœur de la crise. Certains éléments sont datés, d'autres mélangent des éléments très divers et d'autres sont plus pertinents. Il doute que les parlementaires accueillent cette proposition de résolution qui date du mois d'avril avec enthousiasme : des conseillers nationaux et aux Etats pourraient se faire les porte-parole plus précis auprès des décideurs politiques à Berne qu'une résolution du Grand Conseil rédigée en avril. Il a l'impression que les enjeux sont autres aujourd'hui, notamment avec la vaccination. S'il n'y a pas un soutien massif et fort de la commission, on peut se poser la question de l'envoyer à Berne.

Une commissaire d'EAG demande à M. Mettan quelle est la différence entre sa proposition d'amendement à la première invite et la dernière invite qui demande notamment de mener une enquête approfondie sur la gestion de la crise. A son avis, il suffirait de supprimer la première invite ou éventuellement de demander à « veiller à ce que les cantons disposent de stocks de matériel sanitaire nécessaire à la prévention et à la lutte contre des épidémies ». Elle propose également de reformuler la troisième invite comme suit : « **assurer un accès libre à l'information à tous les médias et respecter les droits humains en évitant toute discrimination entre les catégories de la population, et notamment vis-à-vis des personnes âgées** ».

Par ailleurs, elle soutiendra cette proposition de résolution qui lui paraît intéressante.

M. Mettan répond à cette commissaire qu'il a proposé de modifier la première invite pour répondre à un commissaire qui trouvait que le mot « bilan » manquait. Il reconnaît que ça fait un doublon et il n'a pas de problème à supprimer la première invite. Il reconnaît que la dernière invite

est suffisamment explicite. Concernant la troisième invite, il soutient l'amendement de la commissaire d'EAG. Il rappelle qu'à l'époque, on avait interdit les visites dans les EMS et on privait ainsi les personnes âgées du lien social minimum qui est un droit de l'homme. Cette dimension a été reconnue et ça s'est bien passé lors de la deuxième vague. Dès lors, il reconnaît que cette troisième invite doit être modifiée.

Un commissaire socialiste est favorable à cette résolution. Par rapport à la temporalité, il comprend que certains députés considèrent que certaines invites doivent être reformulées en fonction des évolutions de la deuxième vague. Il ne faut néanmoins pas perdre de vue qu'on est face à une crise sanitaire majeure et qu'on est encore en plein dedans. On constate que ça pose des défis colossaux dont il faut s'emparer. Des questions importantes se sont posées dès le début, en termes d'impréparation du système de santé et de libertés publiques. On est donc en droit d'exiger une réflexion approfondie des autorités cantonales et fédérales sur la gestion transversale de risques majeurs. Sur certains aspects, on a l'impression qu'il y avait une impréparation et il pense que le fait que la première vague reste le point de référence ne doit pas poser de problème. Il est favorable à la révision de la troisième invite.

Un commissaire UDC trouve que cette proposition de résolution va dans le bon sens et il la soutiendra avec les différents amendements. C'est une crise longue et donc ce n'est pas un mal que Genève envoie des signaux à Berne qui marqueront le chemin et montreront quelles étaient les intentions au temps T. Il pense que ça peut avoir un sens, car sinon on n'aura qu'une sorte d'analyse finale qui ne montrera pas comment était l'état d'esprit à l'instant T.

Un commissaire socialiste a un problème avec la cinquième invite. Il lui semble qu'elle jette le discrédit sur la fonction publique et les médecins, laissant sous-entendre qu'il pourrait y avoir des liens d'intérêts peu explicites. Il ne comprend pas pourquoi cette transparence porterait particulièrement sur cette crise. La transparence doit tout le temps être là et elle est encadrée par des lois. Il propose de supprimer la cinquième invite.

Un commissaire Ve indique que son parti ne soutiendra pas cette proposition de résolution qui est datée. Plusieurs invites méritent d'être retravaillées. En ce qui concerne notamment la quatrième invite, à partir du moment où on prend des mesures pour lutter contre la pandémie, comme fermer les établissements publics, on restreint forcément la vie privée des citoyens. Cette invite n'est dès lors pas très compréhensible. Pour les Verts, il serait préférable de faire une analyse quand la crise sera terminée. Les Verts

pensent que l'Assemblée fédérale ne les prendra pas au sérieux avec cette résolution.

Un commissaire PLR explique être dérangé par des invites, mis à part pour les deux dernières, qui proposent des solutions, ce qui implique de dire que ce qui a été fait est faux, et ce n'est pas tenable. Il n'est pas de ceux qui pensent qu'on aurait fait mieux si on avait été aux manettes. Il pense qu'il faut attendre la fin de la crise et qu'il faut en appeler maintenant à la coordination et à la solidarité et pas au règlement de comptes. On aurait pu garder une première invite nouvelle qui reprenait les éléments de la dernière invite. Mais en termes de timing, il pense que ce n'est pas le bon moment et qu'il faudrait refuser cette proposition de résolution maintenant.

M. Mettan pense que la question du timing est juste un prétexte pour refuser d'entreprendre une démarche pour faire la lumière sur ce qu'il s'est passé. Concernant la transparence, il l'a mentionnée, car une partie de la population décroche parce qu'elle a l'impression qu'on ne lui dit pas la vérité. Il pense donc qu'il faut répondre à cette demande sociale. Il ajoute qu'il n'y a pas de volonté de mettre le doigt spécifiquement sur les médecins.

Un commissaire PDC précise que les médecins sont obligés de donner leurs liens d'intérêts, surtout quand ils écrivent des articles scientifiques.

Une commissaire EAG ne croit pas qu'il y ait une attaque des fonctionnaires. La transparence est un principe fondamental et la santé est un marché colossal. Il lui semble approprié de revendiquer une transparence dans ce domaine. La question de la temporalité ne devrait pas empêcher de poser ces questions au niveau fédéral. Elle persiste dans son soutien à cette résolution.

## Votes

Le président met aux voix la proposition de suppression de la première invite de la R 915 :

Oui : 16 (3 S, 2 PDC, 1 EAG, 2 Ve, 1 UDC, 2 MCG, 4 PLR, 1 HP)

Non : –

Abst. : –

**La suppression de la première invite est acceptée.**

Le président met aux voix la proposition d'amendement à la troisième invite :  
« **assurer un accès libre à l'information à tous les médias et respecter les droits humains en évitant toute discrimination entre les catégories de la population, et notamment vis-à-vis des personnes âgées** » :

Oui : 9 (1 HP, 1 UDC, 2 PDC, 3 S, 1 Ve, 1 EAG)

Non : 3 (2 MCG, 1 PLR)

Abst. : 4 (3 PLR, 1 Ve)

**L'amendement est accepté.**

Le président met aux voix la proposition de suppression de la cinquième invite de la R 915 :

Oui : 10 (4 PLR, 1 UDC, 2 MCG, 2 Ve, 1 S)

Non : 6 (1 HP, 2 S, 2 PDC, 1 EAG)

Abst. : –

**La suppression de la cinquième invite est acceptée.**

Le président met aux voix la R 915 ainsi amendée :

Oui : 6 (1 HP, 1 UDC, 2 PDC, 1 S, 1 EAG)

Non : 9 (4 PLR, 2 MCG, 2 Ve, 1 S)

Abst. : 1 (1 S)

**La R 915, telle qu'amendée, est refusée.**

La majorité de la commission de la santé vous recommande par conséquent, Mesdames les députées, Messieurs les députés, d'en faire de même.

## Proposition de résolution (915-A)

**Réponse aux épidémies : plus jamais ça !** (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;  
vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

considérant :

- la grave pénurie de masques, de gants, de gel hydroalcoolique et de tests qui a suivi l'éclatement de l'épidémie de Covid-19 ;
- l'absence de gestion des stocks de matériel sanitaire adéquat en amont de l'épidémie ;
- le manque de transparence voire les mensonges, puis les polémiques et indications contradictoires qui s'en sont suivies concernant notamment l'usage des masques et des tests pendant l'épidémie et lors du déconfinement ;
- l'incapacité à s'inspirer d'expériences étrangères, et en particulier de pays d'Asie habitués aux épidémies pour prévenir et gérer la crise, repérer et traiter les patients infectés, définir les modalités du confinement et préparer la sortie de crise et la remise en route de l'économie,

demande à l'Assemblée fédérale

de tout mettre en œuvre pour éviter qu'une telle situation se reproduise et notamment de :

- mettre en place une gestion centralisée des stocks de matériel sanitaire nécessaire à la prévention et à la lutte contre des épidémies ;
- mettre en place une coordination centralisée des politiques sanitaires fédérale et cantonales ;
- respecter les droits humains en assurant un accès libre à l'information à tous les médias et en évitant toute discrimination entre les catégories de la population, et notamment vis-à-vis des personnes âgées ;

- 
- éviter toute mesure qui contribuerait à restreindre la vie privée des citoyens et à instaurer des mesures de surveillance numérique des citoyennes et citoyens au nom de la lutte contre l'épidémie ;
  - faire la transparence sur les liens d'intérêts des fonctionnaires, médecins, experts et responsables publics et privés chargés de la politique sanitaire et de la lutte contre les infections aux niveaux fédéral et cantonal ;
  - mener une enquête approfondie sur la gestion de la crise et ses conséquences sur la morbidité et la mortalité effectives par rapport aux autres causes de décès (grippe, maladies pulmonaires, etc.) et sur les coûts sanitaires, sociaux, économiques et financiers qu'elle a induits.

Date de dépôt : 8 février 2021

## RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

### Rapport de M<sup>me</sup> Jocelyne Haller

Mesdames et  
Messieurs les députés,

#### Des questions qui dérangent

Déposée lors de la première vague de la Covid-19, le 28 avril, soit près de 6 semaines après le début du semi-confinement, cette proposition de résolution, en dépit du temps écoulé, conserve pour part une grande acuité. Depuis le dépôt de ce texte, certaines de ses invites ont trouvé des issues favorables, ou ont vu du moins de nettes améliorations des problématiques évoquées ; d'autres en revanche demeurent négligées, voire sont occultées.

Ainsi en va-t-il des invites 3, 4 et 5 qui touchent à des questions éminemment sensibles. Telles que la problématique du respect des droits humains et du refus de toute discrimination entre les catégories de la population, notamment vis-à-vis des personnes âgées ou de la proscription des atteintes à la sphère privée par des mesures de surveillance numérique au nom de la lutte contre la pandémie, ou encore de la transparence indispensable *« sur les liens d'intérêts des fonctionnaires, médecins, experts et responsables publics et privés chargés de la politique sanitaire et de la lutte contre les infections aux niveaux fédéral et cantonal »*.

Faute d'avoir obtenu des informations claires sur ces différents aspects du traitement de la crise Covid, la rapporteuse de minorité entreprend de démontrer ici que, contrairement à ce qu'affirme la majorité de la commission, cette proposition de résolution n'est non seulement pas caduque ou confuse sur quelques-uns des aspects de la gestion de la crise sanitaire qu'elle met en question, mais que certaines des interrogations qu'elle pose doivent impérativement recevoir des réponses.

#### Pour éviter tout mauvais procès

Cela étant, à ce stade de ce rapport de minorité, afin de ne laisser aucun espace au moindre malentendu, la rapporteuse entend très clairement se



distancer du passage de l'exposé des motifs qui indique : « *alors même que la mortalité due au coronavirus n'excède pas celle d'une grosse épidémie de grippe* ». Une affirmation à laquelle elle ne souscrit en aucune manière. Si d'aucuns au début de la pandémie pouvaient s'interroger sur la gravité et la portée de la pandémie, il s'est avéré rapidement que toute minimisation de l'impact de cette dernière était hors de propos et potentiellement dangereuse. La Covid-19 a rapidement et indéniablement démontré sa contagiosité, sa dangerosité et sa létalité.

### **Le temps passe, les interrogations demeurent**

Entamés près de 6 mois après le dépôt de cette proposition de résolution, les travaux de la commission ont abouti mi-décembre de la même année. Certes entre temps des aspects problématiques, tels que la gestion des stocks de matériel sanitaire ou l'utilité du masque, les données statistiques ou la coordination des politiques sanitaires sur les plans cantonal et fédéral avaient été traités ou du moins avaient progressé. Pas forcément toujours à satisfaction, mais du moins nombre d'efforts ont permis de clarifier de nombreux volets de la gestion de la crise et de rendre le matériel sanitaire plus facilement accessible à la population. Il n'en demeure pas moins que ces divers aspects pourraient être améliorés et qu'à ce titre cette proposition de résolution conserve sa validité.

D'autant que la préoccupation principale portée par la résolution 915 reste avant tout : comment éviter de reproduire les mêmes erreurs ou approximations en cas de nouvelle crise ou de nouvelle vague de la pandémie en cours et comment tenir compte des expériences positives développées dans d'autres pays. Des objectifs sur lequel il devrait y avoir un consensus.

### **Trois invites à mettre en exergue**

La rapporteuse de minorité entend concentrer son intérêt sur les invites relatives au respect des droits humains, de la protection de la sphère privée et de la transparence sur les liens d'intérêts des acteurs publics et privés sur tous les aspects de la lutte contre la pandémie. Enfin, elle réitère son soutien à la proposition de réaliser une enquête approfondie sur la gestion de la crise, mais reste circonspecte sur la nécessité de déposer une proposition de résolution pour accréditer une démarche dont la nécessité paraît évidente. Mais le parlementarisme n'étant pas une science exacte, elle soutient le maintien de cette dernière invite de la R 915.

## **Eviter que le remède soit pire que le mal**

En ce qui concerne plus précisément l'invité faisant état du respect des droits humains, notamment en évitant toute discrimination entre les différentes catégories de la population et plus particulièrement des personnes âgées, elle est particulièrement judicieuse. La rapporteuse rappelle à ce propos certains articles ou des émissions mettant en évidence combien le confinement de certaines personnes fragiles, isolées ou simplement âgées pouvait à terme se révéler particulièrement préjudiciable pour certaines d'entre elles. On a pu lire ainsi des publications indiquant que, si la Covid ne les tuerait pas, l'absence de liens sociaux ou de stimulations diverses, l'isolement, la solitude y parviendraient malheureusement ou les affecteraient durablement. *Voir à l'annexe 1 un article intitulé « Mourir de "fatigue de vivre" ».*

On a vu combien les conditions de vie dans les établissements médico-sociaux (EMS) ont été bouleversées, mais aussi combien dans d'autres types d'établissements elles ont pu être contraignantes pour leurs résidents, voire ont pu mettre leur santé physique ou psychique en péril.

Plus particulièrement, les jeunes adultes, entravés dans leurs possibilités de se retrouver et de se regrouper comme ils en ont coutume, ont aussi payé un lourd tribut au confinement.

De manière plus générale, on a pu le constater, les conditions de confinement très inégales selon les catégories de population et leurs caractéristiques d'intégration sociale et économiques ont généré de grandes disparités dans la capacité des personnes à affronter et à supporter le confinement. Elles ont généré de nombreux problèmes psychosociaux, outre tous les aspects économiques et sociaux découlant des mesures sanitaires sur l'activité des entreprises et sur l'emploi.

Des conséquences très sommairement résumées ci-dessus qui n'ont pas fini de peser lourdement sur la santé mentale et physique de la population et sur la situation socio-économique de cette dernière.

Il ne s'agit pas ici d'en faire simplement l'énoncé, mais de postuler que toute mesure doit tenir compte des caractéristiques et des besoins particuliers des personnes auxquelles elle s'adresse afin d'éviter au maximum les conséquences préjudiciables pour celles-ci que pourraient engendrer les mesures de lutttes contre la pandémie.

## **Le numérique au service de l'humain, pas au péril de la sphère privée**

Pour ce qui concerne le respect de la sphère privée et le refus d'un traçage intrusif par l'instauration de mesures de surveillance numérique, il apparaît clairement qu'il faut en la matière faire preuve d'une grande circonspection.

Si le suivi et l'utilisation des données peuvent être nécessaires pour lutter contre la pandémie, il importe avant tout de veiller à ce que l'utilisation des technologies numériques visant dans ce cadre à suivre et surveiller les individus et les populations respecte strictement les droits humains.

Il est indispensable que des garanties en matière de confidentialité soient fournies. Si la gravité de la situation peut momentanément justifier de mesures particulières, cela ne signifie en aucun cas abdiquer des principes aussi fondamentaux que la protection de la sphère privée.

Si des mesures étaient à prendre, elles doivent systématiquement faire l'objet d'une pesée d'intérêts. Elles doivent impérativement être proportionnées et limitées dans le temps.

Ainsi, tel que l'indique le texte **d'une déclaration d'Amnesty International, signée par plus de 150 associations et organisations en 2020 (voir annexe 2)** : *« les initiatives des Etats visant à contenir le virus ne doivent pas servir de prétexte à entrer dans une nouvelle ère de systèmes généralisés de surveillance numérique invasive. ...La technologie peut et doit jouer un rôle important durant cette mobilisation pour sauver des vies, par exemple pour diffuser des messages de santé publique et accroître l'accès aux soins de santé. Toutefois, le renforcement du pouvoir des Etats en matière de surveillance numérique, comme le fait d'obtenir l'accès aux données de localisations des téléphones portables, menace la vie privée, la liberté d'expression et la liberté d'association, ce qui pourrait bafouer les droits et saper la confiance dans les pouvoirs publics – compromettant ainsi l'efficacité de toute réponse de santé publique. De telles mesures comportent également un risque de discrimination et sont susceptibles de porter préjudice de manière disproportionnée à des populations déjà marginalisées. »*

## **La transparence sur les liens d'intérêts doit être incontournable**

L'avant-dernière invite de la R 915, relative à la nécessité de la transparence sur *« les liens d'intérêts des fonctionnaires, médecins, experts et responsables publics et privés chargés de la politique sanitaire et de la lutte contre les infections aux niveaux fédéral et cantonal »* semble avoir provoqué un mouvement de recul chez une majorité de commissaires. D'aucuns ont

même voulu y voir une sorte de soupçon à l'égard des « fonctionnaires » acteurs de la lutte contre la pandémie. Cela est regrettable.

En effet, si énoncer un indispensable principe de transparence sur d'éventuels liens d'intérêts lorsque d'importants enjeux financiers sont en présence était hors de propos ou systématiquement porteur de mis en doute de mauvais aloi sur certains protagonistes, alors nous n'aurions plus qu'à subir sans broncher tous les conflits d'intérêts auxquels l'histoire des politiques publiques a dû à de multiples reprises faire face. Des conflits d'intérêts qui sont venus affecter les résultats d'études sur la dangerosité de tel ou tel produits, ou sur l'octroi de marchés particulièrement rentables ou autres avantages. Des conflits d'intérêts qui ont failli au principe de l'égalité de traitement et aux intérêts de l'Etat et de la population.

**En l'occurrence, ce n'est pas l'exigence de la transparence qui est problématique ou qui sème le doute sur la probité de certains acteurs, c'est plus certainement son absence.**

De fait, l'invite de la R 915 revendiquant la transparence sur les liens d'intérêts permettrait de « tordre le cou » à des rumeurs et/ou des soupçons d'avantages octroyés à certaines sociétés, à certains partenaires au mépris des règles régissant les marchés publics ou les règles de bonne conduite des affaires publiques. Dès lors, les réserves opposées à cette invite sont pour le moins surprenantes.

Quant à la suggestion que cette volonté de clarté pourrait relever d'une certaine forme de complotisme, elle est non seulement déplacée, mais relève d'un amalgame douteux. Il n'y aurait donc plus de doute, plus de questionnement sans complotisme ? Il apparaît qu'il y a tout de même un abîme entre affirmer comme certains s'y emploient « *que les vaccins serviraient à introduire des "puces-mouchardes" dans le corps* » et militer en faveur de la transparence sur les liens d'intérêts des fonctionnaires, médecins, experts et responsables publics et privés chargés de la politique sanitaire.

C'est pourquoi, au vu de ce qui précède, la rapporteuse de minorité vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à accepter la proposition de résolution 915, avec les deux amendements figurant à la fin de ce rapport de minorité.

Ceux-ci reprennent les amendements acceptés en commission avant que le texte soit refusé au vote final, à l'exception de la dernière invite dont la suppression avait été acceptée et qui aux yeux de la minorité mérite d'être conservée.

## Amendements

### *1<sup>er</sup> amendement :*

Suppression de la première invite

### *2<sup>e</sup> amendement*

Remplacer la troisième invite par le texte suivant :

- **assurer un accès libre à l'information à tous les médias et respecter les droits humains en évitant toute discrimination entre les catégories de la population, et notamment vis-à-vis des personnes âgées ;**

## 6 SUISSE

Depuis le début de la pandémie, les personnes âgées sont confinées «pour leur bien». Une spécialiste du vieillissement pointe les effets secondaires de ce choix

# Mourir de «fatigue de vivre»

PROPOS RECUEILLIS PAR  
DOMINIQUE HARTMANN

**Société** ▶ Alors que le déconfinement a débuté, notamment pour les physiothérapeutes et les jardiniers, les portes des EMS restent closes jusqu'au 8 juin en tout cas, et leurs résidents privés de visites. A propos des +65 ans, la communication flotte: peuvent-ils sortir, sont-ils les bienvenus chez le coiffeur? Dans lurs contre le Covid-19, la Suisse néglige-t-elle les besoins de ses aînés? Le point avec Cornelia Hummel, professeure associée au Département de sociologie et chercheuse associée au Centre interculturel de gérontologie et d'études des vulnérabilités (CIGEV) de l'université de Genève. Interrogeant la notion de protection, elle rappelle les multiples effets du confinement sur les plus âgés.

**Depuis le début, la gestion de la crise du Covid-19 est centrée sur les +65 ans. A quoi correspond ce choix?**

**Cornelia Hummel:** Elle n'est pas centrée seulement sur la plus de 65 ans, mais les médias relayent beaucoup les données épidémiologiques sur la mortalité très forte des plus âgés. Ces données montrent que le taux d'hospitalisations et de décès est peu important jusqu'à 50 ans, puis que la courbe devient très ascendante dès la tranche décadale des 60-69 ans. On aurait pu imaginer des injonctions particulièrement fortes à rester chez soi pour le début de cette tranche - à 60 ans - ou à la fin, mais l'âge-seuil retenu est de 65 ans. Le choix qui a été fait résulte d'un mariage entre l'épidémiologie et l'économie: demander à des retraités de rester confinés (et non semi-confinés comme le reste de la population) est beaucoup plus aisés. En crux, on peut lire dans ce choix que de se déplacer dans l'espace public est un risque que seule réclame l'activité économique. Avec le déconfinement progressif, il va devenir beaucoup plus difficile à articuler: comment pondérer

«Les personnes âgées se retrouvent seules à devoir gérer les injonctions paradoxales qu'on leur adresse: "Ne sortez pas" et "Restez en mouvement"»

KEYSTONE



par exemple les risques d'infection d'une part, et d'autre part ceux de l'immobilité physique et du manque de contact? Eparignées par le Covid-19, les personnes âgées mourront-elles de faim ou de vieillesse?

**N'est-ce pas «pour leur bien» qu'elles ont été invitées à rester chez elles?**

Le confinement comporte des risques évidents pour la santé physique et mentale. Et les spécialistes de la vieillesse sont inquiets. Car l'immobilité a des effets délétères sur la santé des plus âgés, par exemple en termes cardio-vasculaire ou d'atrophie musculaire. Bien des personnes auront besoin d'un

soutien physiothérapeutique pour retrouver une certaine autonomie - et éviter une entrée en EMS. Mais ces réalités sont peu médiatisées: les nouvelles hospitalières occupent toute l'attention, et la parole est peu donnée aux spécialistes du terrain (les EMS, les services d'aide et de soins à domicile). Les personnes âgées se retrouvent donc seules à devoir gérer les injonctions paradoxales qu'on leur adresse: «Ne sortez pas» et «Restez en mouvement».

Autre paradoxe: si les élan de solidarité tait assurer les courses de voisins âgés sont réjouissants, l'obsession de l'absence de contact mène à des gestes qui passent à côté d'un besoin essentiel: celui du contact humain. Au lieu de déposer les courses devant la porte et de repartir, sonner et échanger un sourire à distance apporte un vrai bénéfice à la personne. On voit combien l'expression «distance sociale» est fallacieuse, voire toxique: il s'agit d'éviter le contact physique, mais en maintenant le lien en renforçant, le contact social.

**Quels autres constats faites-vous?**

Ce qui est étonnant, pour nous qui travaillons sur le vieillissement, c'est que le Covid-19 a occulté des décennies de recherches et de débats sur la vie au grand âge. Il y a encore trois mois, des concepts tels que la qualité de vie et l'autonomie - le droit à décider de son existence, y compris des derniers mois de celle-ci - faisaient absolument consensus, tant en gériatrie qu'en sciences sociales et en éthique. Chez nos voisins fran-

çais, la «démocratie sanitaire» a même été instaurée sous forme de loi en 2002: elle pose comme principe la participation citoyenne dans le domaine de la santé. Tout cela a été oublié, ou balayé, d'un coup. Les prochaines semaines diront si l'amnésie va durer.



«Le manque de contact génère en ce moment une solitude immense chez des personnes âgées»

Cornelia Hummel

**Vous soulevez aussi le drame de la solitude des personnes âgées.** Le manque de contact génère en ce moment une solitude immense chez des personnes âgées, déjà fragilisées dans leur santé et dans leurs relations sociales, et ceci malgré les initiatives pour assurer leurs courses ou les appeler au téléphone. La solitude, le manque de liens avec le monde, ont un impact sur un phénomène très

connu en gériatrie, celui du glissement, une forme de suicide «doux» par refus de s'alimenter.

La distance soudaine qu'on leur manifeste est une autre cause de souffrance, en particulier quand des problèmes cognitifs les empêchent de saisir pourquoi on ne les approche plus que masqués, pourquoi on ne les touche plus. On sait aussi que les personnes atteintes de démences ont besoin de routines et de stabilité. Aujourd'hui, elles sont beaucoup moins entourées, ce qui risque d'accroître leurs troubles. Enfin, le rapport au temps des aînés est très différent du nôtre: la perspective d'un lent retour à la normale ne les aide pas: ils ne se sentent peut-être plus.

**La mise en quarantaine d'une partie de la population n'est-elle pas une conséquence d'un «système de santé» en flux tendu, qui «rationnalise» ses réserves de lit et le personnel de soin?**

La Suisse n'a pas eu de mortalité due à un manque de lits, comme l'Italie ou la France, et les personnes âgées ont eu droit aux mêmes soins que les autres - mais c'était moins vite.

En revanche, on constate que la protection de la population a été pensée d'abord sous l'angle de la gestion hospitalière. Et pour la première fois, un hiatus net est apparu entre les préoccupations de la médecine hospitalière et celles de la médecine de première ligne, les généralistes, les dentistes, les physiothérapeutes, etc., qui sont peut-être seules la deuxième vague sanitaire, sous forme d'effets secondaires de la lutte contre le Covid-19.

**Aujourd'hui, les mouvements de défense des aînés réclament davantage de liberté individuelle et réagissent à la mise à l'index dont sont parfois victimes ceux qui osent sortir de chez eux.**

Une forme de ressentiment existe en effet, et même s'il est encore peu manifeste à haute voix, les personnes âgées le perçoivent très bien. Dans les témoignages que je recueille, beaucoup mentionnent la réduction de directives anticipées indiquant à quels soins (intubation, ventilation artificielle) elles renonceraient en cas d'hospitalisation. Cette dernière est devenue une façon de se réapproprier son existence - voire d'anticiper les critiques. En réalité, on imagine combien sont vraiment passées par la réanimation et l'intubation, et ce qu'elles ont donc vraiment «côûté» en temps hospitalier. Les demandes d'adhésion à Exit vont-elles augmenter elles aussi? Cela manifesterait clairement comment cette dégradation de leur image les atteint.

Mon inquiétude porte aussi sur les plus vulnérables d'entre elles, qui ne sont pas représentées par les associations d'aînés: cette crise a contribué à rendre plus difficile encore, puisque toute une part de la population a disparu de la scène publique.

**... alors qu'elle y joue habituellement un rôle important, puisque les plus âgés sont très actifs dans le bénévolat, qui représente une valeur monétaire considérable.**

Le rôle des aînés dans la société est très peu thématiquement bénévoles, qui représente une valeur monétaire considérable. Le rôle des aînés dans la société est très peu thématiquement bénévoles, qui représente une valeur monétaire considérable. Le rôle des aînés dans la société est très peu thématiquement bénévoles, qui représente une valeur monétaire considérable.

**La voix des personnes âgées elles-mêmes reste assez marginale. Est-ce pour cette raison que vous avez lancé le projet «Journal de confinement»?**

Ce projet est une façon de parler l'impossibilité, pour nous, sociologues du vieillissement, d'attendre la population sur laquelle nous travaillons, et de documenter ce que celle-ci vit vraiment. Nous ne travaillons plus, par cet entretiens téléphoniques, ce qui en lui-même de côté une bonne partie. L'analyse de ces données pourrait permettre d'influencer les politiques publiques qui seront adoptées à l'avenir, lors de graves épidémies.

Les personnes intéressées par le projet des journaux de confinement peuvent contacter Cornelia Hummel à l'adresse cornelia.hummel@unige.ch ou au 022 3798771 (repondeur).

PARTENARIAT

MONDE  
diplomatique

MAI 2020

DOSSIER COVID-19

Qui va payer?

Par Laurent Cordonnier

MONDE  
diplomatique

Chaque mois, avec Le Monde diplomatique, on s'arrête, on réfléchit.

Chez votre marchand de journaux, 28 pages, 9,80 CHF



[www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)

## AMNESTY INTERNATIONAL DÉCLARATION PUBLIQUE CONJOINTE

2 avril 2020 Index AI : POL 30/2081/2020

# Déclaration conjointe de la société civile Le recours aux technologies de surveillance numérique pour combattre la pandémie doit se faire dans le respect des droits humains

La pandémie de COVID-19 est une urgence de santé publique de portée internationale qui requiert une réponse coordonnée et de grande ampleur de la part des gouvernements du monde entier. Cependant, les initiatives des États visant à contenir le virus ne doivent pas servir de prétexte à entrer dans une nouvelle ère de systèmes généralisés de surveillance numérique invasive.

Nous, organisations signataires, engageons les gouvernements à faire preuve de leadership dans la lutte contre la pandémie, tout en veillant à ce que l'utilisation des technologies numériques visant à suivre et surveiller les individus et les populations respecte strictement les droits humains.

La technologie peut et doit jouer un rôle important durant cette mobilisation pour sauver des vies, par exemple pour diffuser des messages de santé publique et accroître l'accès aux soins de santé. Toutefois, le renforcement du pouvoir des États en matière de surveillance numérique, comme le fait d'obtenir l'accès aux données de localisations des téléphones portables, menace la vie privée, la liberté d'expression et la liberté d'association, ce qui pourrait bafouer les droits et saper la confiance dans les pouvoirs publics – compromettant ainsi l'efficacité de toute réponse de santé publique. De telles mesures comportent également un risque de discrimination et sont susceptibles de porter préjudice de manière disproportionnée à des populations déjà marginalisées.

Nous traversons une période inédite, mais la législation relative aux droits humains continue de s'appliquer. En effet, le cadre de défense des droits humains est conçu pour garantir que différents droits s'équilibrent subtilement pour protéger les individus et les sociétés. Les États ne peuvent pas ignorer des droits tels que le droit à la vie privée et la liberté d'expression au nom de la gestion de cette crise sanitaire. Au contraire, protéger les droits humains permet aussi de promouvoir la santé publique. Aujourd'hui plus que jamais, les gouvernements doivent veiller rigoureusement à ce que les restrictions imposées aux droits humains ne piétinent pas les garanties en la matière établies de longue date.

Cette crise offre l'opportunité de témoigner de notre humanité commune. Nous pouvons entreprendre des efforts extraordinaires pour lutter contre cette pandémie, tout en respectant les normes relatives aux droits humains et l'état de droit. Les décisions que prennent nos gouvernements aujourd'hui pour endiguer l'épidémie façonneront le monde de demain.

Nous appelons tous les gouvernements à ne pas répondre à la pandémie de COVID-19 en instaurant une surveillance numérique accrue, à moins que les conditions suivantes ne soient remplies :

1. Les mesures de surveillance adoptées pour faire face à la pandémie doivent être légales, nécessaires et proportionnées. Elles doivent s'inscrire dans un cadre légal, répondre à des objectifs légitimes de santé publique, établis par les autorités sanitaires compétentes, et être proportionnées à ces besoins. Les gouvernements doivent faire preuve de transparence quant aux mesures qu'ils prennent, afin qu'elles puissent être dûment examinées et, le cas échéant, modifiées, retirées ou annulées par la suite. La pandémie de COVID-19 ne saurait servir d'excuse à une surveillance de masse non ciblée.
2. Si les gouvernements étendent leurs pouvoirs de suivi et de surveillance, alors ces pouvoirs doivent être limités dans le temps et ne doivent pas se prolonger au-delà de la durée nécessaire pour lutter contre le COVID-19. La pandémie de COVID-19 ne saurait servir d'excuse à une surveillance illimitée dans le temps.

## AMNESTY INTERNATIONAL DÉCLARATION PUBLIQUE CONJOINTE

3. Les États doivent veiller à ce que la collecte, la rétention et l'agrégation des données personnelles, notamment des données relatives à la santé, servent uniquement les objectifs de lutte contre le COVID-19. Les données collectées, conservées et agrégées dans ce cadre doivent avoir une portée et une durée limitées correspondant à la pandémie et ne doivent pas être utilisées à des fins commerciales ni à toute autre fin. La pandémie de COVID-19 ne saurait servir d'excuse pour vider de sa substance le droit à la vie privée.
4. Les gouvernements doivent faire tout leur possible pour protéger les données des particuliers, en garantissant un niveau de sécurité suffisant pour toutes les données personnelles collectées et tous les appareils, applications, réseaux ou services qui participent à la collecte, à la transmission, au traitement et au stockage de ces données. Toutes les affirmations selon lesquelles les données sont anonymes doivent se fonder sur des éléments probants et être étayées par des renseignements suffisants quant à la manière dont l'anonymat est préservé. Les initiatives visant à faire face à la pandémie de COVID-19 ne sauraient servir de justification pour fragiliser la sécurité numérique des particuliers.
5. Le recours aux technologies de surveillance numérique pour faire face au COVID-19, notamment aux systèmes de big data et d'intelligence artificielle, ne doit pas éluder le risque que ces outils facilitent la discrimination et d'autres atteintes aux droits humains à l'égard des minorités ethniques, des personnes vivant dans la pauvreté et d'autres populations marginalisées, dont les besoins et les réalités vécues peuvent être occultés ou dénaturés dans de grands ensembles de données. La pandémie de COVID-19 ne doit pas creuser encore le fossé entre les différents groupes de la société s'agissant de la jouissance des droits humains.
6. Si les gouvernements concluent des accords de partage des données avec des organismes du secteur public ou privé, ces accords doivent se fonder sur la loi et leur existence ainsi que les informations nécessaires à l'évaluation de leur impact sur la vie privée et les droits humains doivent être rendus publics – par écrit, en précisant une clause d'extinction, une supervision publique et d'autres garanties par défaut. Les entreprises participant aux efforts des gouvernements pour lutter contre le COVID-19 doivent mettre en œuvre la diligence requise, afin de respecter les droits humains et de veiller à ce que toute intervention soit protégée contre d'autres intérêts économiques et commerciaux. La pandémie de COVID-19 ne saurait servir d'excuse pour maintenir les gens dans l'ignorance s'agissant des informations que leurs gouvernements recueillent et partagent avec des tierces parties.
7. Toutes les mesures doivent intégrer des protections et des garanties de responsabilisation contre les atteintes aux droits humains. Le renforcement de la surveillance dans le cadre de la pandémie de COVID-19 ne doit pas relever des services de sécurité ou de renseignement et doit faire l'objet d'une surveillance efficace menée par des organismes indépendants. En outre, chacun·e doit avoir la possibilité de connaître et de contester les mesures prises en lien avec le COVID-19 pour recueillir, agréger, conserver et utiliser des données. Toute personne faisant l'objet d'une surveillance doit avoir accès à des recours utiles.
8. Les mesures prises en lien avec le COVID-19 qui englobent des activités de collecte de données doivent permettre la participation libre, active et significative des parties prenantes, en particulier d'experts du secteur de la santé publique et des groupes de population les plus marginalisés.

### Signataires :

7amleh – Arab Center for Social Media Advancement  
 Access Now  
 African Declaration on Internet Rights and Freedoms Coalition  
 AI Now  
 Algorithm Watch  
 Alternatif Bilisim  
 Amnesty International  
 ApTI  
 ARTICLE 19  
 Asociación para una Ciudadanía Participativa, ACI Participa  
 Association for Progressive Communications (APC)  
 ASUTIC, Senegal



[www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)

## AMNESTY INTERNATIONAL DÉCLARATION PUBLIQUE CONJOINTE

Athan - Freedom of Expression Activist Organization  
 Australian Privacy Foundation  
 Barracón Digital  
 Belgian League for Human Rights (LDH)  
 Big Brother Watch  
 Bits of Freedom  
 Campaign for a Commercial-Free Childhood  
 Center for Advancement of Rights and Democracy (CARD)  
 Center for Digital Democracy  
 Center for Economic Justice  
 Centre for Communication Governance at National Law University Delhi  
 Centro De Estudios Constitucionales y de Derechos Humanos de Rosario  
 Chaos Computer Club - CCC  
 Citizen D / Državljan D  
 CIVICUS  
 Civil Liberties Union for Europe  
 CódigoSur  
 Coding Rights  
 Coletivo Brasil de Comunicação Social  
 Collaboration on International ICT Policy for East and Southern Africa (CIPESA)  
 Comité por la Libre Expresión (C-Libre)  
 Committee to Protect Journalists  
 Consumer Action  
 Consumer Federation of America  
 Cooperativa Tierra Común  
 Creative Commons Uruguay  
 D3 - Defesa dos Direitos Digitais  
 Data Privacy Brasil  
 Democratic Transition and Human Rights Support Center "DAAM"  
 Derechos Digitales  
 Digital Rights Foundation  
 Digital Rights Lawyers Initiative (DRLI)  
 Digital Rights Watch  
 Digital Security Lab Ukraine  
 Digitalcourage  
 Digitale Gesellschaft, Switzerland  
 EPIC  
 epicenter.works  
 European Center For Not-For-Profit Law (ECNL)  
 European Digital Rights - EDRI  
 Fitug  
 Foundation for Information Policy Research  
 Foundation for Media Alternatives  
 Foxglove  
 Free Word Association, Russia  
 Freedom House  
 Fundación Acceso (Centroamérica)  
 Fundación Ciudadanía y Desarrollo, Ecuador  
 Fundación Datos Protegidos  
 Fundación Huaira, Ecuador  
 Fundación Internet Bolivia  
 Fundación Taigüey, República Dominicana  
 Fundación Vía Libre  
 Global Partners Digital  
 GreatFire.org  
 Hermes Center

[www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)

## AMNESTY INTERNATIONAL DÉCLARATION PUBLIQUE CONJOINTE

Hiperderecho  
 Hivos  
 Homo Digitalis  
 Human Rights Watch  
 Hungarian Civil Liberties Union  
 ImpACT International for Human Rights Policies  
 Index on Censorship  
 Initiative für Netzfreiheit  
 Innovation for Change - Middle East and North Africa  
 International Commission of Jurists  
 International Service for Human Rights (ISHR)  
 Internet Freedom Foundation  
 Interregional Human Rights Group  
 Intervenozes - Coletivo Brasil de Comunicação Social  
 Ipandetec  
 IPPF  
 Irish Council for Civil Liberties (ICCL)  
 IT-Political Association of Denmark  
 Iuridicum Remedium z.s. (IURE)  
 Karisma  
 La Quadrature du Net  
 Liberia Information Technology Student Union  
 Liberty  
 Luchadoras  
 Majal.org  
 Masaar "Community for Technology and Law"  
 Media Rights Agenda (Nigeria)  
 MENA Rights Group  
 Metamorphosis Foundation  
 Moscow Helsinki Group  
 New America's Open Technology Institute  
 Observacom  
 Open Culture Foundation, Taiwan  
 Open Data Institute  
 Open Knowledge Foundation  
 Open Rights Group  
 OpenMedia  
 OutRight Action International  
 Palestinian Centre for Development and Media Freedoms "MADA"  
 Pangea  
 Panoptykon Foundation  
 Paradigm Initiative (PIN)  
 PEN International  
 PEN Moscow  
 Privacy International  
 Public Citizen  
 Public Knowledge  
 R3D: Red en Defensa de los Derechos Digitales  
 RedesAyuda  
 Reporters Without Borders  
 Roskomsvoboda  
 Sankt-Petersburg Human Rights Council  
 SHARE Foundation  
 Skyline International for Human Rights  
 Sursiendo  
 Swedish Consumers' Association



[www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)

---

## AMNESTY INTERNATIONAL DÉCLARATION PUBLIQUE CONJOINTE

Tahrir Institute for Middle East Policy (TIMEP)

Taiwan Association for Human Rights

Tech Inquiry

TechHerNG

TEDIC

The Bachchao Project

Unwanted Witness, Uganda

Usuarios Digitales

WITNESS

World Wide Web Foundation

*Date de dépôt : 7 janvier 2021*

## RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

### **Rapport de M. Guy Mettan**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission de la santé a examiné divers points liés à la crise sanitaire du COVID-19 avec attention et nous lui en sommes reconnaissant. Nous regrettons toutefois vivement qu'une majorité de ses membres n'ait pas jugé utile d'accepter cette proposition de résolution, qui a pourtant été remise à jour en fonction des derniers développements de la pandémie et qui nous semble plus que jamais nécessaire.

Contrairement à ce que certains commissaires ont insinué, cette résolution ne vise pas à régler des comptes ni à cibler tel ou tel élu. Il n'y a rien dans son libellé qui puisse laisser entrevoir une telle interprétation. Les invites sont génériques et visent à tirer les leçons, à faire un bilan circonstancié, de ce qui a marché et moins bien marché dans la gestion de la crise depuis janvier 2020.

Nous avons dû faire face à une crise sanitaire majeure, avec des implications économiques et sociales dont nous peinons encore à mesurer l'ampleur. Celle a posé et continue à poser des défis colossaux dont il faut s'emparer. Des questions importantes se sont posées dès le début, en termes de préparation du système de santé et de libertés publiques. On est donc en droit d'exiger une réflexion approfondie des autorités cantonales et fédérales sur la gestion transversale des risques encourus et des solutions proposées.

A titre d'exemples, rappelons le déni de la contagiosité du virus et de son expansion en Europe entre janvier et mars 2020, les discours et recommandations contradictoires sur le port du masque et les tests de dépistages entre mars et mai, les controverses sur les traitements à prescrire, l'interdiction de rendre visite aux résidents en EMS, la fermeture des restaurants et des centres de sport et la cessation des activités culturelles, pour ne citer que les questions qui ont fait l'objet de débats publics.

Dans le public, l'impression demeure qu'il y a eu une impréparation au départ et des contradictions entre les cantons et la Confédération dans la

gestion de la crise, et notamment durant l'automne 2020, lorsque la deuxième vague a éclaté. Ne serait-ce que pour cette raison, il vaudrait la peine d'envoyer cette résolution à Berne. Le fait que des élus nationaux demandent des comptes à la Confédération ne change rien à la chose puisque, fédéralisme oblige, les cantons sont chargés des soins de santé et qu'il n'est donc pas inutile qu'ils fassent entendre leur voix. Plusieurs d'entre eux, dont Genève, ont d'ailleurs publiquement regretté, à un certain moment, que la Confédération ne reprenne pas la main dès la fin septembre dans la gestion de la crise.

Attendre la fin de la crise pour exiger un bilan reviendrait à renvoyer *sine die* toute perspective de faire un bilan puisqu'on ne sait pas encore si et quand on s'en sortira et qu'il existera toujours des gens pour estimer que c'est n'est pas le bon moment et qu'il faut continuer à resserrer les rangs quoiqu'il se passe.

Or nous ne progresserons jamais dans le traitement des crises sanitaires futures, que les virologues nous annoncent pourtant comme certaines, si nous nous montrons incapables d'analyser posément ce qui s'est passé dans celle-ci, non seulement sur le plan sanitaire, mais aussi sur les plans de l'économie et des libertés civiles. Rappelons tout de même qu'il ne s'agit pas de détails sans importance, pour nous autres députés qui sommes censés veiller au respect de l'état de droit et des libertés constitutionnelles. Pour la première fois dans l'histoire de notre pays, des libertés aussi fondamentales que la liberté de se déplacer, la liberté du commerce, la liberté des cultes, la liberté de réunion, pour ne citer que les plus importantes, ont été sévèrement restreintes au nom du droit à la santé. Ce n'est pas anodin.

Ces questions essentielles méritent donc d'être examinées et discutées de façon transparente et démocratique et c'est à nous, députés, qu'il incombe d'engager ce débat.

Dans cet esprit, la minorité vous prie donc instamment, Mesdames et messieurs les députés, d'accepter cette proposition de résolution.